

LE REGLEMENT

LES REGLES GENERALES

La Maison de l'Hospitalité Religieuse est ouverte à tous : hommes et femmes de tous les âges et de toute condition socioculturelle, laïcs et religieux, croyants et non croyants ouverts à l'écoute, au dialogue et à la comparaison. Nos hôtes idéaux sont des personnes réussites ou en chemin, désireuse de communiquer, attirées par la paix et par la sérénité du lieu et par l'accueil fraternelle. En tout cas, ce sont des personnes disponibles à surmonter les difficultés de la vie communautaire ou de groupe.

La réservation des chambres doit être exigée par mail, ex spécifiant avec précision le jour d'arrivée, le jour de départ et toutes les nécessités. La réservation doit être acceptée par notre personnel pour être valide.

Les chambres sont à disposition à partir de 12 heures du jour d'arrivée. Les chambres doivent être laissées libres de choses et personnes entre 10 heures le jour du départ.

En cas de nécessité, les bagages peuvent être laissés dans une salle appropriée, en déchargeant la Direction de toute responsabilité pour leur contenu.

Le jour d'arrivée il faut s'accorder avec le personnel du Séminaire pour communiquer l'horaire du check-in par e-mail ou par téléphone au +393669061492. Vous pouvez aussi envoyer un SMS ou un message à travers Whatsapp.

Au moment de l'enregistrement, il faut présenter un document d'identité pour l'enregistrement à la Questure. Il est aussi nécessaire de signer le règlement : cela comporte la pleine acceptation de toutes les règles. Les paiements doivent être faits le jour d'arrivée. En tout cas, Vous pouvez vous accorder avec le personnel pour un changement d'horaire et de jour pour l'enregistrement du check-in et pour le paiement.

Le service de standard téléphonique commence le lundi et termine le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h. Pour n'importe quelle question ou nécessité il faut appeler le numéro +393669061492 (Sara).

Les personnes qui ont besoin du parking peuvent s'accorder au moment de l'enregistrement. La Maison de l'Hospitalité a 2 accès: pour les voitures Corso Michele Coppino, 43 et pour les piétons en Piazza Vittorio Veneto, 1.

Vous pouvez consulter notre Privacy au lien suivant :

<http://www.seminarioalba.it/it/informativa.php>

LES NORMES DE COMPORTEMENT

L'hôte est prié d'avoir un comportement respectueux pour le décor de la Maison, pour sa destination et pour la conservation des meubles à disposition. En tout cas, la Maison de l'Hospitalité Religieuse est un lieu religieux : donc, son comportement doit être approprié au lieu religieux qui lui donne hospitalité.

La Direction peut s'avaloir des dommages et de la rupture des objets, en particulier de tout ce qui est dans les chambres.

La Direction n'est pas responsable des objets laissés sans surveillance dans les chambres et, plus en général, dans tous les espaces réservés aux hôtes.

Il est recommandé d'éviter tout type de rumeur moleste qui puisse molester la cohabitation, spécialement pendant la nuit.

L'accès de personnes étrangères n'est pas possible sans le permis de la Direction.

Dans la structure il est défendu de : porter des animaux, de fumer, d'utiliser cuisinières de toute type, bouilloires, fers électriques ou tout objet qui peut être potentiellement dangereux.

Les radios et les lecteurs de cassettes doivent être à bas volume, surtout après 22h.

Les communications de réclamation doivent être présentées par écrit à la Direction qui s'occupe directement du correct fonctionnement de la Maison de l'Hospitalité.

Le parking est réservé aux hôtes de la maison : il est interdit d'introduire autres voitures.

Les vélos peuvent être laissés dans un rangement approprié, en déchargeant la Direction de toute responsabilité.

Conformément à la loi 3, art. 51 du 16/11/2003 dans la Maison de l'Hospitalité Religieuse il est interdit de fumer. Les hôtes peuvent fumer au rez de chaussé sous le portique où il y a la zone spécifique pour les fumeurs.